

## REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTOS, COMMUNE DE NORVILLE

### 1° OBJET DU CONCOURS PHOTOS

La commune organise un concours photos pour permettre aux norvillais, enfant ou adulte, de donner sa vision de son lieu de vie. Il peut s'agir d'un lieu, d'un événement, de tout ce qui peut définir notre commune **à travers l'œil du photographe amateur.**

### 2° CATEGORIES

Le concours comprend deux catégories de participants :

- Catégorie jeunesse (pour les enfants de moins de 16 ans)
- Catégorie adulte (à partir de 16 ans)

### 3° DUREE DU CONCOURS

Le concours aura lieu du 1er mai au 30 septembre 2021, date limite du dépôt des dossiers.

### 4° CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous. La seule obligation est que les photos soient prises sur le territoire de la commune. Sont exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours.

Chaque participant, qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée, ne peut présenter qu'une seule photo au concours.

Il devra envoyer la photo en format numérique compris en 3 et 5 Mo minimum, par courriel à l'adresse de la mairie : [mairie.de.norville@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.norville@wanadoo.fr) ou sur clé USB accompagné de ses nom, prénom, adresse mail et postale et numéro de téléphone, une phrase expliquant la photo et les date et lieu de prise de vue. Les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant en annexe 1 au présent règlement).

### 5° JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Le jury du concours, sous la présidence de Monsieur le Maire, sera constitué d'un photographe professionnel et des membres de la Commission Communication. Il pourra être modifié à tout moment selon les besoins de l'opération.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les critères de sélection seront : le respect du thème et la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue).

Le jury du concours se réserve le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées.



## 6° PRIX ET RECOMPENSES

Les trois premières photos de chaque catégorie seront récompensées.

La photo gagnante, toute catégorie confondue, fera également la couverture du prochain « P'tit Journal ».

En cas de participation insuffisante à ce concours, celui-ci sera annulé.

Les résultats seront visibles sur le site de la commune.

## 7° RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leur photo au bénéfice de la commune. A chaque publication, la commune mentionnera l'identité du photographe (prénom et nom).

Les participants au concours doivent avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

La commune de Norville décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale.

Il accepte, dans le cas où la commune utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits.

## 8° ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet : [www.norville.fr](http://www.norville.fr)

## 9° INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information merci de contacter la mairie de Norville par téléphone au 02.35.39.91.15 ou par mail [mairie.de.norville@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.norville@wanadoo.fr)



Annexe 1

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à

.....

En qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

.....

Autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

A participer au concours photos organisé par la commune de Norville.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos téléchargeable sur le site internet :  
<https://www.norville.fr>

Fait à ..... Le.....

Signature